

ALMAVERDE ENERGIA Politique anti-corruption

Version: 1

Date: 26.09.2024

ALMAVERDE ENERGIA est engagée en le maintien et le développement à long terme de l'entreprise ainsi que l'évaluation et l'atténuation des risques ; ALMAVERDE adopte des critères de durabilité et de respect de tous les employés, travailleurs, partenaires commerciaux et parties prenantes.

ALMAVERDE ENERGIA refuse la corruption et exige que les fournisseurs se conforment à cette Politique, qui interdit la corruption de quiconque et le paiement de pots-de-vin ou de pots-de-vin de toute sorte, que ce soit dans les relations avec des agents publics ou des individus du secteur privé.

Personne d'ALMAVERDE ENERGIA ne devra payer ou proposer de payer un pot-de-vin ou offrir un autre cadeau de valeur pour obtenir un avantage inapproprié, à un tiers, public ou privé, avec lequel ALMAVERDE ENERGIA fait affaire.

Conformité aux lois anti-corruption

Chaque représentant d'ALMAVERDE ENERGIA se comportera selon des normes éthiques élevées et se conformera à toutes les lois anti-corruption applicables. Aucun représentant d'ALMAVERDE ENERGIA ne doit, directement ou indirectement, promettre, autoriser, offrir ou payer quoi que ce soit de valeur (y compris, mais sans s'y limiter, des cadeaux, des voyages, des marques d'hospitalité, des dons de bienfaisance ou un emploi) à un représentant du gouvernement ou à une autre partie pour influencer indûment tout acte ou décision d'un tel responsable dans le but de promouvoir les intérêts commerciaux d'ALMAVERDE ENERGIA à quelque égard que ce soit, ou de promouvoir de manière inappropriée les intérêts commerciaux d'ALMAVERDE ENERGIA. « Fonctionnaire du gouvernement » est défini ci-dessous.

« Représentant du gouvernement » fait référence à tous les éléments suivants : (1) tout employé d'une entité ou d'une subdivision gouvernementale, y compris les élus ; (2) toute personne privée agissant au nom d'une entité gouvernementale, même si ce n'est que temporairement ; (3) les dirigeants et employés de sociétés détenues ou contrôlées par le gouvernement ; (4) les candidats à des fonctions politiques ; (5) les responsables des partis politiques ; et (6) les dirigeants, employés et représentants d'organisations internationales publiques, telles que la Banque mondiale et les Nations Unies.

Anticorruption mesures

ALMAVERDE ENERGIA a mis en place les mesures suivantes pour prévenir la corruption et les activités illégales liées à son activité :

- Le système de diligence raisonnable d'ALMAVERDE ENERGIA assure la vérification des fournisseurs de matières premières quant à la propriété du bois et le respect des obligations légales en matière de récolte et de commerce du bois ;
- ALMAVERDE ENERGIA ne paie pas en espèces et la facturation est obligatoire dans tout type de relation commerciale avec des fournisseurs ou d'autres parties ;
- Toute pratique probable ou évidente de pratiques de corruption entraînera la rupture des relations avec les personnes impliquées et les activités commerciales avec les entreprises qu'elles représentent seront reconsidérées.
- Toute forme avérée de corruption, de pots-de-vin ou d'activités illégales n'est pas tolérée et sera signalée aux autorités.

ALMAVERDE ENERGIA ne tolérera aucune représailles contre toute personne ayant signalé une éventuelle violation de cette politique ou ayant refusé de participer à des activités qui violent cette politique.